

**François FONDARD, Président de l'UNAF**  
**Union Nationale des Associations Familiales**  
**Jeudi 11 juin à 9h au CESE**

---

M. le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental,  
Mme la Présidente du Forum européen,  
Mesdames, Messieurs,

Je tiens d'abord à remercier M. Dermagne, de nous accueillir dans cette prestigieuse institution et de nous faire l'honneur de sa présence ce matin.

C'est également un grand honneur pour nous que M. Nicolas Sarkozy, Président de la République ait accepté de placer cette manifestation sous son haut-patronage.

***L'UNAF ET LA MEDIATION FAMILIALE***

Il est vrai que, depuis une dizaine d'années, l'Etat place le soutien à la parentalité au premier plan du soutien aux familles, de la prévention des difficultés et aujourd'hui de la protection des enfants.

L'UNAF, et son réseau de 100 UDAF, souhaitent justement accompagner les familles dans leur singularité. Nous sommes donc impliquées dans différentes modalités de soutien à la parentalité, comme : les réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (les REAAP), le parrainage de proximité, la protection de l'enfance, et bien sûr, la médiation familiale.

L'UNAF pense, aussi, que la compétence parentale doit être mobilisée et confortée le plus en amont possible avant l'apparition des difficultés. Il s'agit

de permettre aux parents - parfois dépassés mais rarement démissionnaires - d'être soutenus le plus **tôt** possible.

**Dès le début des années 1990**, l'UNAF a affirmé que l'autorité parentale doit pouvoir continuer à être exercée par des adultes, sans que leurs enfants en soient les arbitres.

Quand les parents décident de se quitter, ils ne divorcent pas pour autant d'avec leurs enfants. La médiation familiale apporte justement un **processus** de construction d'accords entre les parents. Elle les aide à organiser leurs liens avec leurs enfants. Ainsi, dans les situations de séparation, la médiation familiale favorise l'exercice conjoint de l'autorité parentale. La médiation favorise une responsabilité durable des parents quelle que soit l'histoire de leur couple.

**L'implication de l'UNAF dans le champ de la médiation familiale a pris toute son ampleur à l'occasion du congrès national sur la médiation familiale à Reims**, fin 1997. A cette occasion, l'UNAF et les UDAF avaient construit des outils techniques qui insistaient déjà sur l'impératif de formation, initiale et continue, des médiateurs familiaux. L'UNAF et les UDAF ont alors rappelé la nécessité d'une véritable **politique familiale globale** permettant de prévenir ou limiter les situations de rupture et leurs conséquences.

En 2001, la Ministre de la Famille **a commandé à l'UNAF**, une mission pour « déterminer les modalités et les conditions du développement d'une médiation familiale de qualité ».

L'UNAF a ensuite accueilli durant tout son mandat le **Conseil national consultatif de la médiation familiale, chargé de proposer des mesures pour favoriser l'organisation de la médiation familiale et promouvoir son développement**, en étudiant le champ d'application de la médiation

familiale, les principes déontologiques, la formation des médiateurs familiaux, et le financement de la médiation familiale.

Avec ses partenaires, ici dignement représentés, l'UNAF a largement contribué à la réalisation et à l'application des mesures proposées.

Aujourd'hui, nous pouvons porter un regard positif sur la mise en place du diplôme d'Etat de médiateur familial, qui garantit aux familles une médiation de qualité sur l'ensemble du territoire.

Dès 1992, l'UDAF de la Marne, a été la première à avoir créé un service. Aujourd'hui, ce sont 30 UDAF qui gèrent un service de médiation familiale.

Depuis peu, la CNAF a mis en place une prestation de service, pour assurer le financement des services de médiation familiale. A cette occasion de ces nouvelles modalités de financement, l'UNAF et les UDAF qui gèrent un service de médiation familiale se sont interrogées pour améliorer encore cette prestation de service. Nous accueillons bien sûr avec satisfaction les efforts financiers \_récemment revalorisés\_ de la CNAF.

### ***LE PARTENARIAT UNAF / FORUM EUROPEEN EN MEDIATION FAMILIALE***

Pour l'UNAF, l'ouverture aux autres expériences européennes est une source d'enrichissement permanente. Nous avons même consacré notre dernier rapport moral au thème « Les familles et l'Europe : pour construire l'avenir ». La dynamique inter européenne engagée par les membres du Forum européen nous paraît intéressante car elle permet de suivre les évolutions de chaque pays afin de prendre en compte les changements culturels et/ou législatifs dans le domaine de la médiation familiale. Nous croyons opportun de construire aujourd'hui les bases d'une médiation

familiale active à l'échelon européen, c'est pourquoi l'UNAF a engagé ce partenariat avec le Forum européen. Dans ce cadre, nous avons ensemble construit ces deux jours de colloque afin de confronter les recherches, les modèles théoriques, les modèles de formation et les pratiques professionnelles des médiateurs familiaux en Europe.

### ***L'ENFANT ET LA MEDIATION FAMILIALE EN EUROPE***

Dans une perspective de comparaison des pratiques, nous avons retenu le thème de **l'enfant et la Médiation Familiale en Europe**.

Sur le terrain, nous constatons que les familles sont de plus en plus nombreuses à demander des entretiens familiaux pour recréer du lien avec leurs enfants. Malheureusement, l'enfant est parfois otage d'une situation conflictuelle entre adultes.

L'enfant doit-il être présent tout au long du processus de médiation familiale ? Selon quelles modalités ? La loi sur l'autorité parentale implique qu'il est de la responsabilité des parents de prendre ensemble les décisions concernant la prise en charge de leurs enfants. Comment respecter et réaffirmer la responsabilité et la compétence fondamentales des parents ?

L'objectif d'un tel colloque européen réunissant des médiateurs familiaux européens est de sensibiliser la France aux différentes pratiques en vigueur en Europe, qui sont extrêmement variées et éloignées des pratiques françaises, notamment en ce qui concerne la place de l'enfant en médiation.

Très bons travaux à vous et merci à tous pour votre implication, à nos côtés, au service de la médiation familiale et surtout au service des familles.